

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal**  
**Du 18 juin 2020**

---

L'an deux mille vingt, le 18 Juin 2020, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain CLECH.

**Convocation du 15 juin 2020**

**Ordre du Jour :**

- 1 - Délibération délégation aux adjoints pour la signature.
- 2- Délibération délégation pour les fonctions aux adjoints.
- 3 - Délibération pour mouvement de personnels, l'annulation du poste de Florence Baron, création de poste agent administratif équivalent grille 508 pour Mme Roseline Lexteriaque.
- 4- Délibération délégation à un agent administratif pour la signature
- 5- Délibération pour 1 délégué au SDEEG
- 6- Délibération pour 1 délégué et un suppléant au SIAPA
- 7- Délibération pour 2 délégués au sitcom.
- 8- Délibération pour 2 délégués au Siss.
- 9- Délibération pour la nomination de la commission communale des impôts direct (12)x2
- 10- Délibération pour les taux d'imposition à décider.
- 11- Délibération Télétransmission des actes urbanisme et appel d'offre par Acte (c'est gratuit)
- 12- Délibération pour autoriser plusieurs mesures d'actions sociales
- 13- Questions diverses, point et informations d'ordres générales

Était présent l'ensemble du conseil

19h10 début de la réunion

Laurence Clément- Salon est élue secrétaire de séance.

Chacun signe la feuille de présence.

1-Après présentation par le maire de la 1<sup>ère</sup> délibération portant sur la délégation de signatures aux adjoints, après en avoir délibéré, elle est adoptée à l'unanimité.

2- Après présentation par le maire de la 2<sup>ème</sup> délibération portant sur la délégation de fonctions aux adjoints, après en avoir délibéré, elle est adoptée à l'unanimité.

3- Après présentation par le maire de la 3<sup>ème</sup> délibération portant sur le mouvement de personnels, et de l'index de rémunération et de grade, après en avoir délibéré, elle est adoptée à l'unanimité.

4- Après présentation par le maire de la 4<sup>ème</sup> délibération portant sur la délégation de signatures à un agent administratif, après en avoir délibéré, elle est adoptée à l'unanimité.

5- Après présentation par le maire de la 5<sup>iem</sup> délibération portant sur la nomination d'un représentant au SDEEG, par Mr Martin Ludovic, après en avoir délibéré, elle est adoptée à l'unanimité.

6- Après présentation par le maire de la 6<sup>iem</sup> délibération portant sur la nomination de 2 représentants au SIAEPA, par Mr Jolles Guillaume délégué, et Mr Gaury Frédéric suppléant, après en avoir délibéré, elle est adoptée à l'unanimité.

7- Après présentation par le maire de la 7<sup>iem</sup> délibération portant sur la nomination de 2 délégués au SICTOM, par Mr Latapy Christopher et Mme Boutoule Julie, après en avoir délibéré, elle est adoptée à l'unanimité.

8- Après présentation par le maire de la 8<sup>iem</sup> délibération portant sur la nomination de 2 délégués au SISS, par Mme Clément-Salon Laurence et Mr Gaury Frédéric, après en avoir délibéré, elle est adoptée à l'unanimité.

9- Après présentation par le maire de la 9<sup>iem</sup> délibération portant sur l'approbation de la liste de la commission communale des impôts direct de 24 membres, après en avoir délibéré, elle est adoptée à l'unanimité.

10- Après présentation par le maire de la 10<sup>iem</sup> délibération portant sur les taux d'impositions à déterminer, un débat s'engage pour équilibrer le budget. Une facture de 9792€ pour les derniers dos-d'âne réalisés en aout 2019 non portée au budget 2019 est laissée à la charge du nouveau conseil dans son futur budget 2020.

Dans le but de réaliser les économies indispensables budgétaires,

Le conseil aidé de bénévoles, comme déjà entrepris, se chargera de nombreux travaux dans la commune.

Le maire demande aux membres du conseil qui en ont les compétences de réaliser un audit des contrats d'abonnements liées au fonctionnement administratif afin de réaliser des économies. Julie Boutoule, Éric Brugère, Christopher Latapy, se portent volontaires en collaboration avec Roseline. Une renégociation des emprunts en particulier celui de la salle peuvent réduire les charges d'intérêts.

Mr le maire, Mr Latapy et Mme Gray-Lagahuzère, proposent de baisser le montant de leurs indemnités Légales, d'un montant de brut annuel de, 1200€ pour le maire, et, de 1200€ pour les deux adjoints, réalisant une économie de 2400€.

Mr le Maire informe le conseil, que le 1<sup>er</sup> adjoint du conseil précédent, Mr Labadie percevra, comme il en a le droit légalement, une indemnité sur la base équivalente à celle de maire pour la période du mois pendant lequel il remplaçait le maire démissionnaire.

Vu les contraintes, compte tenue de la situation et contrairement aux premières volontés des membres du conseil qui ne souhaitaient pas de majoration des taux. Finalement, après en avoir délibéré, une augmentation des taxes foncières bâties et non bâties, de 1 point représentant 1056€ supplémentaires à reporter aux recettes du budget, a été voté à la majorité absolue, par 10 voix, Mr Brugère vote contre une augmentation. Cette augmentation est comparable aux années précédentes.

11- Après présentation par le maire de la 11<sup>iem</sup> délibération afin d'alléger la charge de travail portant sur l'approbation de la télétransmission des actes d'urbanisme et d'appel d'offre déjà comprise dans nos abonnements, elle est adoptée à l'unanimité.

12- Après présentation par le maire de la 12<sup>iem</sup> délibération portant sur des mesures sanitaires et sociales. Présentées bénévolement dans le cadre de leurs compétences professionnelles diplômées de la santé, Mme Gray-Lagahuzère Sylvie et Mme Baez Sophie proposent au sein de la mairie, une série d'interventions destinées à l'ensemble de la population, et plus particulièrement aux plus fragiles, visant à contrôler les paramètres vitaux ainsi que d'apporter leurs compétences à la demande et la constitution de dossiers d'aides sociales. Les éléments recueillis seront strictement confidentiels et soumis au secret professionnel. Après en avoir délibéré, elle est adoptée à l'unanimité.

13-questions divers.

Le maire remercie tous les membres du conseil ainsi que Mrs Laurent Boutoule, Bernard Lagahuzère, Jean François Duloutre, Hervé Monier, et tous ceux qui spontanément ce sont proposés solidairement pour offrir à la commune une aide importante pour réaliser les premiers travaux de réparations de voirie et d'entretien au cimetière, et ainsi grâce à eux, réaliser des économies budgétaires.

L'ensemble du conseil exprime son plaisir de voir, Roseline malgré des conditions exceptionnelles très stressantes, prendre son travail avec autant de cœur sans compter ni son temps ni ses efforts pour avancer malgré les nombreuses difficultés et lui adresse tous ses remerciements. Tous nos encouragements adressés à Francis pour tous ses nombreux efforts dans l'entretien de la commune, marqué, par l'arrivée d'une bonne tondeuse autoportée.

L'évolution du système informatique permet de mettre à disposition l'ancien ordinateur pour toutes les autres tâches nécessaires sans encombrer le bureau principal et sa modernisation indispensable des performances pour un coût de 250€ environ.

La fermeture du pont entre Castets et la route de bas sera remis en place dès que possible, les maires de St Pierre de Mons et St Pardon ont été contactés et donnent leur accord.

Deux Block Stop béton ont été négociés avec les établissements Pépin qui nous en ont offerts un et transportés gratuitement par notre voisin Loïc Lhiguinen, que nous remercions chaleureusement.

20h40 l'ordre du jour étant épuisé, fin de la réunion.

Commune de Saint Loubert,  
Séance du conseil municipal du 18 Juin 2020